

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES D'EURE-ET-LOIR 3, PLACE DE LA REPUBLIQUE 28019 CHARTRES CEDEX

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir

Le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État;

Vu les décrets n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 :

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques :

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques :

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de M. Michel DERRAC, Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir :

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n°53/2017 du 13 mars 2017, portant délégation de signature au profit de M. Michel DERRAC, Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture des services déconcentrés de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir,

ARRETE

Article 1er:

Le Service de la Publicité Foncière-Enregistrement de CHARTRES 1 (SPF-E CHARTRES 1) sera fermé exceptionnellement le lundi 4 septembre 2017.

Article 2:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Chartres, le 21 août 2017

Par délégation de la Préfète d'Eure-et-Loir, Le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eureet-Loir.

Michel DERRAC

